

Communauté de Communes Vaïte Aigremont

8, Bis rue des Aloses 25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 🌐 03 81 63 27 68
ccva25@wanadoo.fr 🌐 www.ccva.fr

RAPPORT

PREPARATOIRE

ROULANS (salle de la mairie)
LUNDI 19 DECEMBRE 2011
A 19 H 00

SOMMAIRE

Intervention de CG25 présentation du SDDAN

Rapport n°1

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 21 novembre 2011. p.3

Rapport n°2 : Tarification REOM 2012 p.4

Rapport n°3 : Mise en place du TIPI pour paiement REOM 2012 p.10

Rapport n°4 : Décision modificative n°3 p.11

Rapport n°5 : Demande d'avis sur la ZDE Rougemont – Baume les Dames p.12

Rapport n°6 : Informations diverses p.15

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 21 novembre 2011

Exposé des motifs

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 21 novembre 2011.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 21 novembre 2011.

Exposé des motifs :

La commission 3 s'est réunie le lundi 05 décembre 2011. L'ordre du jour portait essentiellement sur la grille tarifaire applicable en 2012.

Une simulation de budget a été établie en prenant en compte l'estimation des tonnages suite à la mise en place du système et les tarifs applicables pour 2012.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la grille tarifaire suivante.

- Forfait 140 L 12 levées : 102 euros levée supplémentaire 8,50 euros
- Forfait 180 L 12 levées : 131 euros levée supplémentaire 11 euros
- Forfait 240 L 12 levées : 175 euros levée supplémentaire 14.70 euros
- Forfait 660 L 12 levées : 481 euros levée supplémentaire 40,30 euros

- Résidence secondaire : forfait 6 levées
 - 140 L : 65 euros levée supplémentaire 8,50 euros
 - 180 L : 80 euros levée supplémentaire 11 euros
 - 240 L : 110 euros levée supplémentaire 14.70 euros

- Bac commune : forfait 12 levées à demi-tarif
 - Forfait 140 L 12 levées : 51 euros levée supplémentaire 8,50 euros
 - Forfait 180 L 12 levées : 65,50 euros levée supplémentaire 11 euros
 - Forfait 240 L 12 levées : 87,50 euros levée supplémentaire 14.70 euros
 - Forfait 660 L 12 levées : 240,50 euros levée supplémentaire 40,30 euros

- Association : Bac 660 L levée à 40.30 euros
- Commerce : une part fixe par type de bac, si bac supplémentaire (même volume) alors facturation à la levée au-delà des 12 levées incluses dans le forfait.

Tonnages collectés en 2010

	Tonnages OM	Collecte Sélective	Verre
Janvier	99.06	34.42	21.8
Février	88.44	31.28	24.5
Mars	95.12	42.66	19.3
Avril	103.48	35.64	22.1
Mai	88.98	35.16	22.3
Juin	96.7	38.94	29.9
Juillet	106.44	36.52	24.96
Août	93.52	44	26.22
Septembre	110.72	34.62	23.08
Octobre	98.48	33.74	31.52
Novembre	90.9	40.12	22.3
Décembre	114.64	32.78	12.6
Total	1186.48	439.88	280.58

Prévisions au budget:

Tonnages OM: 1 200
 Tonnages Tri: 450
 Tonnages Verre: 300

Réalisés:

Tonnages OM: 98.87
 Tonnages Tri: 97.75
 Tonnages Verre: 93.53

Tonnages collectés en 2011

	Tonnages OM	Collecte Sélective	Verre
Janvier	91.66	44.02	34.75
Février	84.76	32.26	22.8
Mars	101.06	39.8	24.18
Avril	93.1	33.66	28.76
Mai	85.02	45.54	37.42
Juin	95.24	34.8	26.3
Juillet	65.68	37.26	23.36
Août	71.44	43.34	27.14
Septembre	79.42	37.66	22.32
Octobre	68.78	42.38	23.5
Novembre	73.12	36.66	33.5
Décembre			
Total	909.28	427.38	304.03

Prévisions au budget:

Tonnages OM: 1 170
 Tonnages Tri: 450
 Tonnages Verre: 300

Réalisés:

Tonnages OM: 77.72
 Tonnages Tri: 94.97
 Tonnages Verre: 101.34

Tonnages 2012

	<i>Estimation collecte 2012</i>
<i>Ordures Ménagères</i>	860T
<i>Collecte Sélective</i>	480T
<i>Verre</i>	330T

prix 2012

	<i>Collecte 2012</i>
<i>Ordures ménagères :</i>	95.02 puis 105.93 € TTC/T (88.80 puis 99€ HT/T)
Incinération	(95.02€ x 430T + 105.93€ x 430T = 86 409€)
TGAP	3.20 € x 1 000 T= 3 200€
<i>Collecte Sélective :</i>	178.69 € TTC/T (167 € HT/T)
Tri	(178.69€ x 480T = 85 772€)
Refus de tri (Traitement)	(11% de refus de tri) (93.90 + 8) € HT/T (109.03€ x 53T = 5 779€)
Caractérisation	107€ TTC/ caractérisation (100 € HT/ caractérisation) (107€ x 9 = 963 €)
<i>Verre : SOLOVER</i>	45.80€ TTC/T (42.80€ HT/T) (45.80€ x 330T = 15 114 €)
<i>Déchèterie</i>	22.15 € TTC/hbt (20.70€ HT/hbt) = 150 953
<i>Admin.générale</i>	2.36 € HT/hbt= 17 210
<i>Prévention</i>	0.67 € HT/hbt= 4 886
<i>Valorisation organique</i>	1.43 € HT/hbt= 10 428
Provision emprunt toxique DEXIA	0.97 € /hbt = 6 611
= Total	190 088 €
<i>Vêtements</i>	119.47 €TTC/mois 1 433€

6 815 habitants pris en compte dans les contributions du SYBERT

**avec RI
2012**

Charges		
Collecte OMR	192 750 €	Production
Traitement	89 609 €	Production
Collecte des emballages	85 700 €	Entités facturables
Tri des emballages	85 772 €	Entités facturables
Caractérisation des emballages	963 €	Entités facturables
Refus de tri des emballages	5 779 €	Entités facturables
Collecte du verre	15 114 €	Entités facturables
		Entités facturables
		Entités facturables
Prévention/compostage (contribution SYBERT)	4 886 €	Entités facturables
Emprunt toxique DEXIA (SYBERT)	6 611 €	
Valorisation de la matière organique (contribution SYBERT)	10 428 €	Entités facturables
Déchèteries (contribution SYBERT)	150 953 €	Entités facturables
Achat terrain centre de tri (contribution SYBERT)	0 €	Entités facturables
Administration générale (contribution SYBERT)	17 210 €	Entités facturables
Amortissement bacs & colonnes à verre	18 000 €	Entités facturables
Coût entretien bacs OM au PAP	0 €	Volume en place
CCVA'ctualités	1 000 €	Entités facturables
Charges administratives	5 000 €	Entités facturables
Maintenance	8 000 €	
		Entités facturables
Collecte CAGB (Grange de la Forêt- Bouclans)	1 900 €	Entités facturables
Communication	2 500 €	Entités facturables

dont Charges variables **75,00%**

Décomposition Vérification budget "prudent"

	2012
Charges fixes	360 466 €
	63%
Charges variables	211 769 €
	37%
TOTAL charges	572 235 €

		Entités facturables
Autres amortissements	5 250 €	Entités facturables
Moyens humains communication & RI par la suite (gestion fichiers, suivi...)	33 000 €	Entités facturables
Amortissements liés à la RI	12 700 €	Volume en place
Charges de recouvrement	1 000 €	Entités facturables
TOTAL charges	754 125 €	

Recettes & subventions		
Recettes filières	27 000 €	Entités facturables
Recettes Eco-Emballages (soutien matière)	80 000 €	Entités facturables
BAUME LES DAMES	36 000 €	
Amortissements subvention liés à la RI (sur 7ans-2733.82€à compter de 2013)		
Aides ADEME (11€/hbt: 77 781€)	38 890 €	Entités facturables
TOTAL recettes	181 890 €	

TOTAL coûts aidés	572 235 €
Total €/hb (7 100)	80,60 €

Cout part fixe part volume		
		Nbre de litres
Nbre Bacs 140 L	1592	222 880
Nbrs Bacs 180 L	969	174 420
Nbrs Bacs 240 L	321	77 040
Nbre Bacs 660 L	30	19 800
	Total	494 140
	Cout du litre	0,0257012 €
Cout bac 140 L		3,60 €
Cout bac 180 L		4,63 €
Cout bac 240 L		6,17 €
Cout bac 660 L		16,96 €

Coût part variable				
		Nbre de levées potentielles/bac	Nbre total de levée	Coût par levée
Nbre Bacs 140 L	1592	4,37	6 960	8,50 €
Nbrs Bacs 180 L	969	7,59	7 356	11,00 €
Nbrs Bacs 240 L	321	8,00	2 568	14,70 €
Nbrs Bacs 660 L	30	28,0	840	40,30 €
			17 724	0,06 €

Nb levée X litres X Nb bacs
 974400
 1324080
 616320
 554400
 3469200

211 677,60 €
 Attendu : 211 769,25 €

12 707,04 € → 360 474,53 €
 Attendu : 360 466,00 €

Moyenne pondérée

Cout part fixe hors part volume		
		Nbre de litres
Nbre Bacs 140 L	1592	222 880
Nbre Bacs 180 L	969	174 420
Nbrs Bacs 240 L	321	77 040
Nbre Bacs 660 L	30	19 800
	Total	494 140
	Cout du litre	0,7037798 €
Cout bac 140 L		98,53 €
Cout bac 180 L		126,68 €
Cout bac 240 L		168,91
Cout bac 660 L		464,49 €
		347 767,49 €

Nbre de levées	
1 personne	14
2 personnes	18
3 personnes	18
4 personnes	21
5 personnes	20
Résidence secondaire	0
Professionnels	40

Nombre de foyers	
1 personne	648
2 personnes	944
3 personnes	455
4 personnes	514
5 personnes	321
Résidence secondaire	0
Professionnels	30

Nombre entités (foyers)	2750
Nombre habitants	7100

Comparatif 2011/2012	2011	2012						Contrôle cohérence
		Bac	nbre bacs par foyer	Part fixe	Nbre de levées facturées (estimat°)	Part variable	Total	
1 personne	102,00 €	140	1	102,00 €	2	17,00 €	119,00 €	77 112,00 €
2 personnes	174,00 €	140	1	102,00 €	6	51,00 €	153,00 €	144 432,00 €
3 personnes	246,00 €	180	1	131,00 €	6	66,00 €	197,00 €	89 635,00 €
4 personnes	318,00 €	180	1	131,00 €	9	99,00 €	230,00 €	118 220,00 €
5 personnes	390,00 €	240	1	175,00 €	8	117,60 €	292,60 €	93 924,60 €
Résidence secondaire	82,00 €							0,00 €
Professionnels		660	1	481,00 €	28	1 128,40 €	1 609,40 €	48 282,00 €
				359 928,00 €		211 677,60 €	Total :	571 605,60 €
				Attendu : 360 465,75 €		Attendu : 211 769,25 €	Attendu :	572 235,00 €

Exposé des motifs

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2012 sera facturée en deux temps : début juillet 2012 pour la moitié de la part fixe et début janvier 2013 pour la seconde moitié de la part fixe à laquelle s'ajouteront les levées supplémentaires effectuées sur l'année 2012 (levées au-delà des 12 comprises dans la part fixe).

Afin d'apporter un service supplémentaire à la population, il est proposé de mettre en place pour 2012 le TIPI (service d'encaissement des Titres Par Internet). Ce service consiste à payer en ligne par carte bancaire sa facture d'ordures ménagères, via le site internet de la CCVA. Ce service sera facturé à la CCVA 0.10 € par acte auquel s'ajoute 0.25% du montant de l'opération.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer pour la mise en place du TIPI, pour le paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à partir de 2012.

RAPPORT N° 4 Décision Modificative n°3

Exposé des motifs :

Il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédits au chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnel.

Ceci s'explique en grande partie par le remplacement de 2 agents titulaires du service déchets suite au passage en longue maladie pour un agent (du 20 mai 2011 au 20 février 2012), et en maladie ordinaire de plus de 3 mois pour un autre agent (arrêt depuis le 15 juillet 2011). Il était prévu au budget un mi-temps thérapeutique pour un agent, soit uniquement un remplacement à mi-temps pour quelques mois. Or, ces 2 arrêts de longue durée ont nécessité un remplacement par 2 autres agents contractuels à temps plein sur plusieurs mois.

De plus, il a également été décidé le 20 juin 2011, de créer 2 nouveaux postes d'ATSEM (contractuels) à compter de septembre 2011, pour une durée hebdomadaire totale de travail de 19.73 heures. Ces 2 créations n'étaient pas prévues au budget en avril 2011 mais se sont révélées nécessaires au regard de l'évolution des effectifs en classe de maternelle dans plusieurs écoles.

Ces deux facteurs ont eu une incidence, notamment sur les dépenses du compte 6413 (personnel non titulaire) qui se retrouve en déficit de 24 144€ au 31/12/2011.

Cependant, le budget de plusieurs autres comptes n'étant pas consommé, le déficit du chapitre 012 serait finalement d'environ 1250 € au 31/12/2011 (sur les 704 220 € budgétisés).

Enfin, le budget global du personnel est tout à fait respecté puisque le contrat d'assurance souscrit auprès de Dexia-Sofcap permet de compléter en partie le coût du remplacement des agents en arrêt. Ainsi, la CCVA aura perçu en 2011 plus de 29500 € de remboursement au lieu des 16450 € budgétisés. Et ceci ne prend pas en compte les remboursements qui auront lieu en janvier 2012 pour les arrêts de décembre 2011.

Ainsi, afin d'équilibrer le chapitre 012, il est nécessaire de procéder à l'opération suivante :

Section fonctionnement – Dépenses				
Compte	Budget 2011	Réalisé	DM n°2	Observation
6413 – Personnel non titulaire	85 900 €	110 044.42 €	+ 2000 €	
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	25 000 €	0 €	- 2000 €	

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à valider la proposition de DM n°3 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Exposé des motifs

Par courrier en date du 5 octobre 2011, la Préfecture du Doubs nous fait part du dépôt d'un dossier de proposition de création de ZDE par les Communautés de Communes du Pays de Rougemont et du Pays Baumois.

La Préfecture rappelle la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») qui a modifié la loi n°2000-108 du 10 février 2000 notamment pour les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

Une ZDE se définit comme une zone répondant à quatre critères favorables à l'implantation de parcs éoliens : les délimitations territoriales inscrites au schéma régional éolien (quand il existera), son potentiel éolien, les possibilités de raccordement aux réseaux électriques ainsi que la possibilité pour les projets à venir de préserver la sécurité publique, les paysages, la biodiversité, les monuments historiques et les sites remarquables et protégés ainsi que le patrimoine archéologique.

C'est sur cette base que les deux communautés de communes ont déposé le dossier le 26 septembre 2011. L'instruction de cette demande est pilotée par la DREAL de Franche-Comté dans un délai global de six mois durant lequel sont sollicités plusieurs avis dont celui des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale limitrophes à celles dont le territoire est concerné par l'emprise de la ZDE.

C'est pourquoi l'avis de la CCVA est demandé. Il s'agit de se prononcer sur les projets de ZDE que vous trouverez sur les cartes suivantes.

9 communes sont concernées directement par le projet éolien :

- Communauté de Communes du Pays de Rougemont : Fontenelle-Montby, Gondenans-Montby, Mésandans, Rillans, Trouvans et Viéthorey.
- Communauté de Communes du Pays Baumois : Autechaux, Vergranne et Verne.

La puissance pour l'ensemble de la ZDE est évaluée entre 10 MW (mini) et 93 MW (maxi)

	nombre d'éoliennes		puissance unitaire (MW)		puissance installée (MW)	
	min	max	min	max	min	max
Bois Verdot	5	6	2	3	10	18
Plateau central	5	19	2	3	10	57
Plateau Est	5	6	2	3	10	18
Total du projet	5	31	2	3	10	93
	en cas de réalisation d'une seule des 3 zones			en cas de réalisation d'une seule des 3 zones		

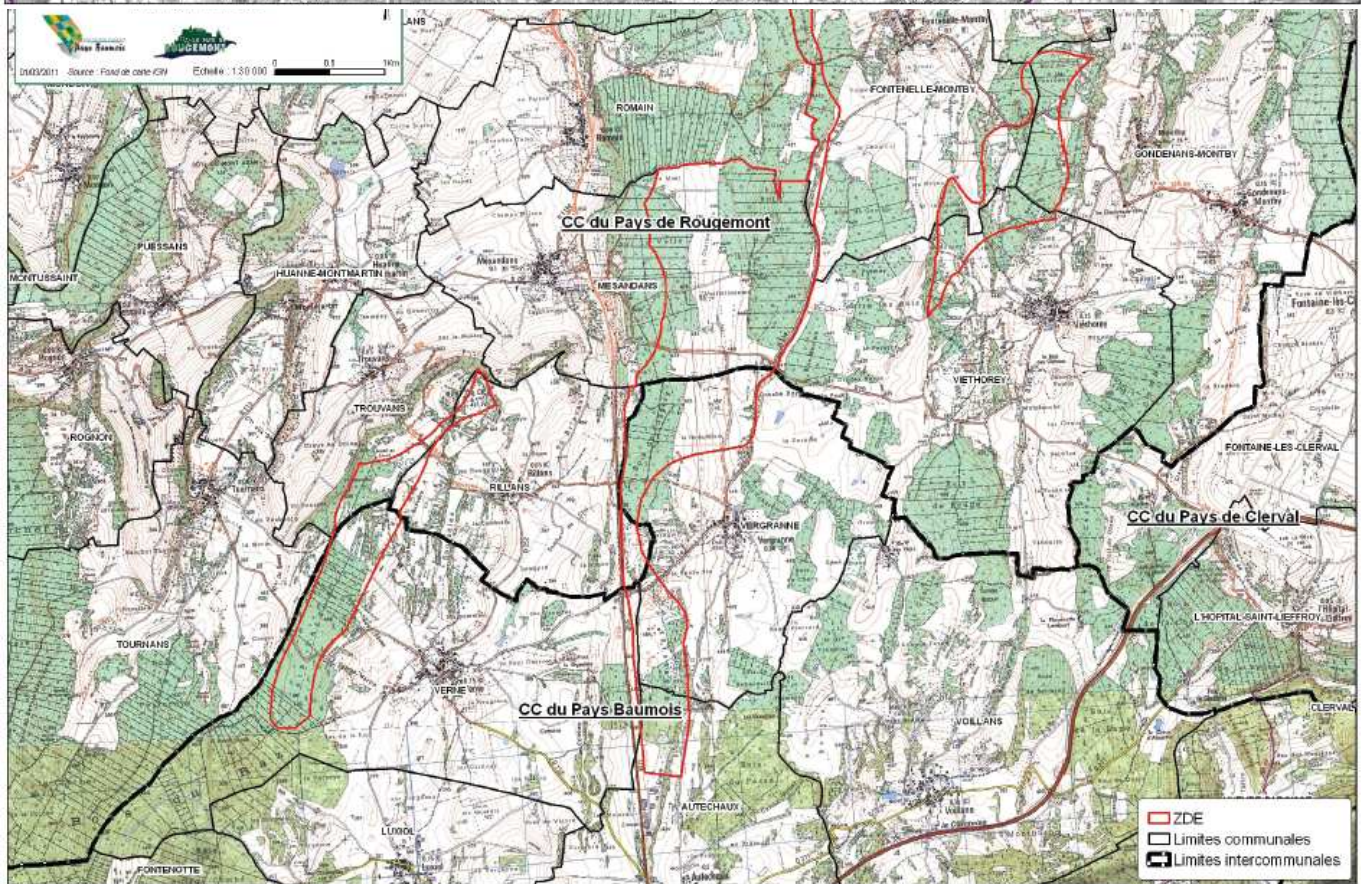
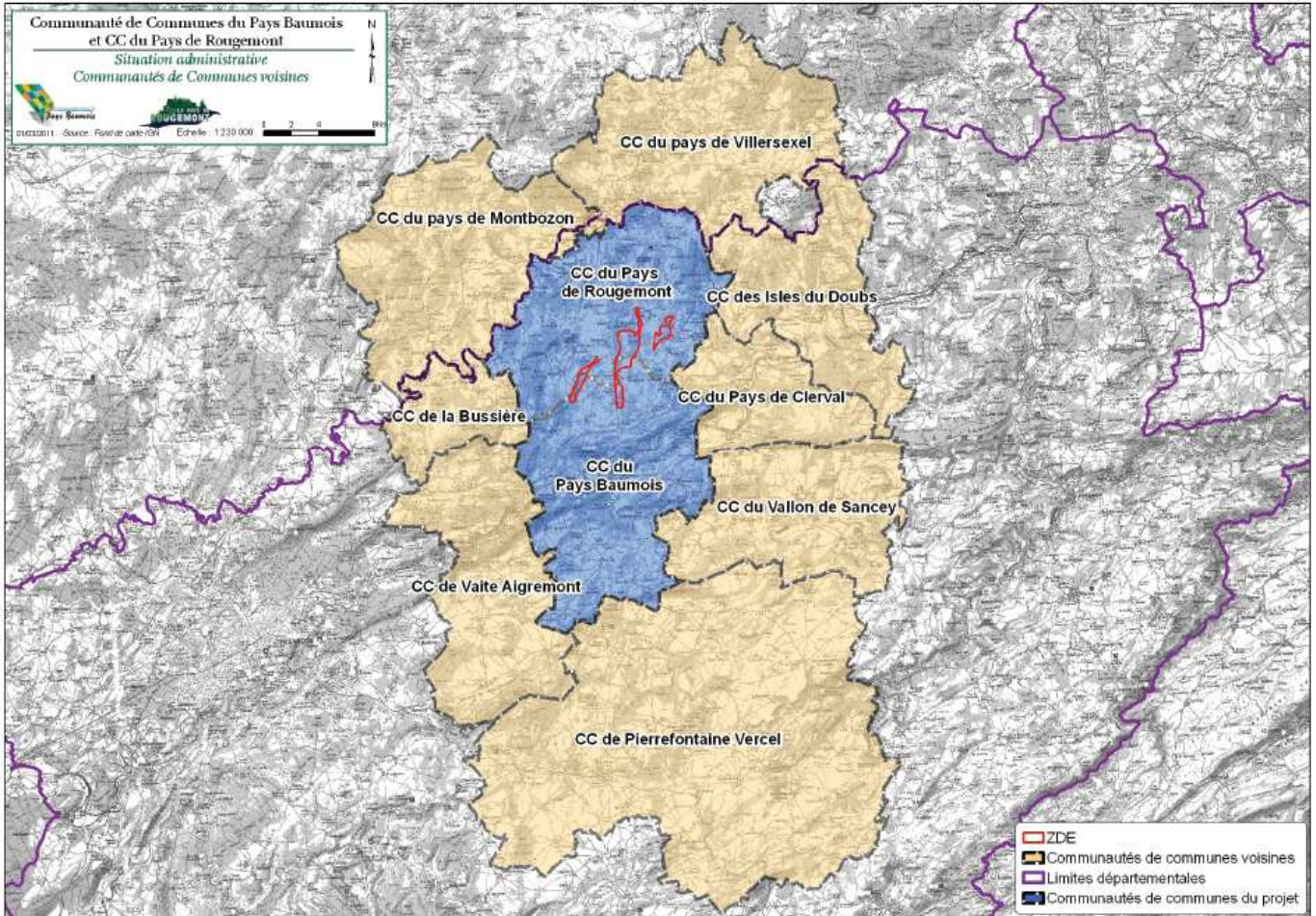
L'étude de faisabilité ZDE démontre que le périmètre final de ZDE, validé par les élus communaux et communautaires, bénéficie d'un très bon contexte de faisabilité tant au niveau technique, environnemental, patrimonial que paysager.

- Bon contexte de faisabilité technique : La ressource éolienne est compatible avec un projet éolien avec une vitesse moyenne pluriannuelle de plus de 6m/s à 100 m au dessus du sol. Le périmètre de ZDE bénéficie de bonnes conditions de raccordement au réseau Haute Tension avec les postes 63 kV d'Abbenans et de Baume-les-Dames.
- Des milieux naturels remarquables préservés : Le périmètre de ZDE n'est concerné par aucun milieu naturel inventorié ou protégé et n'impacte pas les milieux naturels les plus remarquables situés dans l'aire d'étude. C'est notamment le cas avec la moyenne vallée du Doubs qui bénéficie de plusieurs zones de protection et fait l'objet d'un classement en zone Natura 2000. De manière préventive, afin de limiter tout impact potentiel sur la biodiversité, des zones d'exclusions ont été également définies entre le périmètre de ZDE et les sites ponctuels d'intérêt écologique les plus proches en fonction de leurs spécificités.
- Un impact patrimonial et paysager limité : Le périmètre de ZDE se situe dans un secteur qui, à l'échelle du Département, présente une faible valeur patrimoniale (faible concentration de sites ou de monuments historiques). Les sites emblématiques de la Vallée du Doubs et de la ville de Baume-les-Dames ne sont aucunement impactés par le projet de ZDE (visibilité ou co-visibilité). Le principal enjeu se situe au niveau du château de Bournel depuis lequel une ou deux éoliennes pourront être perceptible depuis le practice de golf. Néanmoins cette perception très limitée ne remet aucunement en question l'intégrité pour le fonctionnement du site inscrit.

L'étude complète est à votre disposition à la CCVA. N'hésitez pas à venir la consulter.

Décision à prendre

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus, le Conseil Communautaire est appelé à donner un avis sur ce projet de ZDE.



La cérémonie des vœux de la CCVA se déroulera le vendredi 27 janvier à 19h00 à la salle des fêtes de LAISSEY

- Décision CDCI
- Signature Contrat Enfance Jeunesse
- Signature du CLEA
- SCOT
- SYDED